

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### **SYNDICAT MIXTE NUMERIAN**

### **EXERCICE 2025**

### **(Conseil Syndical du 28 février 2025)**

#### **REMARQUE LIMINAIRE**

Le Syndicat mixte Numérian a fait le choix de dissoudre l'EPIC Numérian et de placer en son sein l'activité industrielle et commerciale dans une régie autonome financière sans personnalité morale dénommée « Régie autonome de Numérian ».

Après discussion avec les services de la DDFIP de l'Ardèche, il est apparu qu'une dissolution au 31 décembre 2023, et donc un fonctionnement effectif de la Régie autonome de Numérian par le biais d'un budget annexe, constituait l'hypothèse à privilégier pour éviter des retraitements nombreux et potentiellement facteurs d'erreurs.

L'année 2024 a été une année charnière permettant de mettre en place une comptabilité analytique dégageant les coûts d'exploitation afin de permettre la refacturation des frais occasionnés au nom du SM sur la Régie.

Cette comptabilité analytique a permis fin 2024 de dégager une refacturation du budget annexe vers le budget principal comme le prévoient les statuts réciproques. Cette refacturation sera à affiner en 2025 et sera désormais prévue dans le budget prévisionnel.

#### **I. RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour certaines collectivités [de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus].

Cette étape doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante.

Le rapport et la délibération doivent être transmis en Préfecture.

Le rapport fait l'objet d'une publication.

Le rapport comporte pour le budget principal et le budget annexe de la Régie Autonome de Numérian :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement (Annexes 1 et 2) ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ;
3. Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
4. Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
5. Le rapport comporte également les informations relatives :
  - À la structure des effectifs (Annexe 7) ;
  - Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature (Annexes 4 et 5) ;
  - À la durée effective du travail (Annexe 8).

## II. INTRODUCTION

L'année 2024 aura été marquée par une réorganisation profonde de l'organisation et des modalités de fonctionnement du Syndicat mixte et de la Régie autonome dont la continuité et la consolidation devra s'observer en 2025.

Les ressources humaines ont connu en 2024 une évolution structurelle aussi bien par une consolidation des effectifs que dans les obligations RH et des droits sociaux.

Concernant le Syndicat mixte, les lignes directrices de gestion (LDG), pourtant obligatoires mises en place en 2023 ont permis l'évolution de carrière des fonctionnaires, bloquée sans motif recevable depuis plusieurs années. Ainsi deux agents ont pu bénéficier d'un changement de grade.

De même, l'harmonisation des droits des agents et salariés a permis de pérenniser l'emploi et de favoriser les nouveaux projets commerciaux.

Par ailleurs, le règlement intérieur de l'institution, le plan de formation et la prévention ont été mis en place. L'année 2025 permettra de mettre en place un réel plan de prévention

ainsi qu'une prise en charge du DUERP ainsi que toutes les règles pour l'hygiène et la sécurité des agents.

L'année 2024 a également permis de prendre en charge le handicap par un accompagnement précis par l'assistant de prévention nouvellement nommé.

Enfin, le règlement intérieur des véhicules sera réactualisé, et permet aujourd'hui d'assurer une sécurité accrue aux utilisateurs, dans un cadre juridique et opératoire transparent. Un carnet de bord a été mis en place pour une meilleure gestion des véhicules également.

Concernant les effectifs, Syndicat mixte et Régie confondus, Numérian a vu 14 départs, pour 11 recrutements en 2024. Début 2025, deux départs sont prévus pour deux arrivées.

Ces arrivées ont permis de faire un travail de fond et d'organiser les services différemment :

- Une consolidation certaine de service « achats-contrats-facturations » dont le travail de fond avait été débuté en 2023 ;
- Le service facturations peut espérer mener à bien une véritable politique de recouvrement ;
- Le service SIG s'est vu étoffer d'un agent afin que l'équipe puisse mener à bien les projets envisagés en 2023 ;
- L'emploi a été favorisé vers les alternants, l'une au service contrat, le second à la Cybersécurité. Des stagiaires pour 6 semaines ont également été recrutés, l'un au service technique, la seconde au service administratif.

On note toutefois que le départ de certains agents n'a pas permis leur remplacement : un développeur, deux administrateurs réseau. La direction a dû faire des choix stratégiques pour continuer l'activité.

Enfin, le Directeur général des services a quitté ses fonctions, nécessitant une réorganisation forte par une co-direction par les 4 directeurs de pôle.

**Fin 2024, les effectifs sont de 43 agents/salariés** dont 17 sur le Syndicat Mixte et 26 sur la régie autonome.

Un service commun a été créé en 2024 afin de mutualiser au sein d'une seule gouvernance tous les agents/salariés, et de déterminer correctement les flux financiers sur cet objet entre le budget principal et le budget annexe de la Régie Autonome de Numérian.

L'exercice 2024 aura également vu les objectifs assignés à la direction remplis dans leur totalité :

- La finalisation de l'installation du Data-Center dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ardèche,
- La mise en œuvre de projets d'envergure tels que Pronote ou l'Actothèque,
- La mise en place d'une centrale d'achats, désormais en lien avec d'autres centrales d'achat,
- Le lancement de marchés publics et d'une AMI,

## III. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### III.1 LES ADHÉRENTS DU SYNDICAT MIXTE

Les adhérents sont répartis en 5 collèges selon leur nature.

La composition des membres : le Conseil Départemental de l'Ardèche, 14 intercommunalités, 96 communes, 2 syndicats, 2 offices de tourisme, 2 CCAS, une ACA et le SDIS 07.

**En 2024, nous avons enregistré 14 nouvelles adhésions.**

### III.2 LES AGENTS

NUMERIAN comptait fin 2024 au total 43 agents à ce jour, répartis comme suit :

- 17 agents sur le SM (10 titulaires et 7 contractuels) dont 3 mis à disposition à ce jour sur l'EPIC Numérian ;
- 26 salariés de droit privé sur la Régie autonome.

### III.3 LES ANTENNES

Les équipes de Numérian étaient jusqu'à présent réparties sur 3 lieux :

- **Le siège à Le Pouzin**  
Le Syndicat est propriétaire du bâtiment de 850m<sup>2</sup> ;  
36 agents (EPIC/SM) sont rattachés au Pouzin.
- **L'antenne de Saint-André en Vivarais**  
Le Syndicat loue un bureau de 15 m<sup>2</sup> à la commune de Saint-André en Vivarais. 1 agent SM est rattaché à ce site,
- **L'antenne de Privas**  
Ce sont les anciens bureaux utilisés avant le déménagement au Pouzin et qui héberge actuellement le Data center de Numérian.  
Le transfert du Data center de Numérian s'est effectué dans les salles blanches du Conseil départemental de l'Ardèche.  
Aucun agent n'est rattaché administrativement à cette antenne.

L'ensemble des agents seront rattachés au siège du Pouzin. L'antenne de Saint-André en Vivarais ne sera pas conservée. Le bail sera dénoncé courant 1er trimestre.

## IV. LE BUDGET : RAPPEL DE L'EXERCICE 2024 ET PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2025

### IV.1 SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2024 ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2025 :

<b>Situation comptable 2024</b>				
<b>Dépenses</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Réalise SM</b>	<b>Total Réalise RA</b>	<b>Total Réalise SM + RA</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	29 423,03	63 566,51	92 989,54
20	Immobilisations incorporelles	104 388,00	71 641,00	176 029,00
21	Immobilisations corporelles	99 751,15	13 858,79	113 609,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 412,24	0,00	23 412,24
	<b>Total Investissement</b>	<b>256 974,42</b>	<b>149 066,30</b>	<b>406 040,72</b>
011	Charges à caractère général	214 163,19	792 379,45	1 006 542,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	673 276,76	1 149 139,33	1 822 416,09
65	Autres charges de gestion courante	35 408,60	6,79	35 415,39
66	Charges financières	4 060,38	4 046,72	8 107,10
67	Charges spécifiques	73,44	61 441,73	61 515,17
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	291 696,95	153 274,43	444 971,38
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 218 679,32</b>	<b>2 160 288,45</b>	<b>3 378 967,77</b>
	<b>Total Général</b>	<b>1 475 653,74</b>	<b>2 309 354,75</b>	<b>3 785 008,49</b>
<b>Recettes</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Réalise SM</b>	<b>Total Réalise RA</b>	<b>Total Réalise SM + RA</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	130 341,25	94 409,81	224 751,06
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	291 696,95	153 274,43	444 971,38
	<b>Total Investissement</b>	<b>422 038,20</b>	<b>247 684,24</b>	<b>669 722,44</b>
013	Atténuations de charges	18 952,13	0,00	18 952,13
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	111 827,08	1 569 882,74	1 681 709,82
74	Dotations et participations	785 482,80	4 000,00	789 482,80
75	Autres produits de gestion courante	54 488,05	15 636,86	70 124,91
77	Produits spécifiques	181 443,69	0,00	181 443,69
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 220,76	480 412,66	483 633,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 412,24	0,00	23 412,24
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 178 826,75</b>	<b>2 069 932,26</b>	<b>3 248 759,01</b>
	<b>Total Général</b>	<b>1 600 864,95</b>	<b>2 317 616,50</b>	<b>3 918 481,45</b>

## Budget Principal et budget annexe - Prévision 2025

### Dépenses

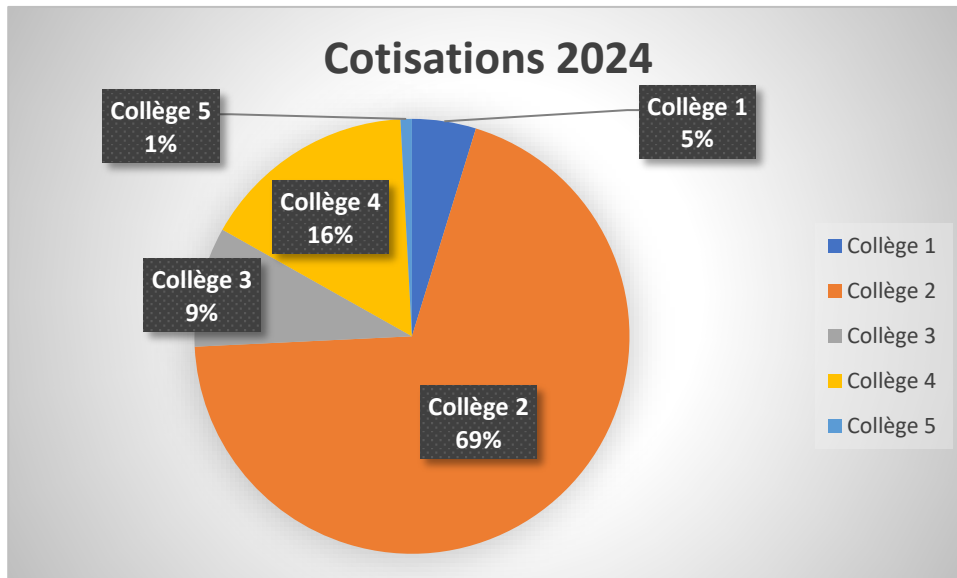
Chapitres	Désignation	Total Budget SM	Total Budget RA	Total Budget SM + RA
16	Emprunts et dettes assimilés	29 423,03	92 000,00	121 423,03
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	205 959,19	255 959,19
21	Immobilisations corporelles	135 546,00	150 000,00	285 546,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	<b>Total Investissement</b>	<b>214 969,03</b>	<b>447 959,19</b>	<b>662 928,22</b>
011	Charges à caractère général	321 978,00	863 734,14	1 185 712,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	725 550,00	1 253 000,00	1 978 550,00
65	Autres charges de gestion courante	35 801,00	1 500,00	37 301,00
66	Charges financières	6 960,38	5 088,00	12 048,38
67	Charges spécifiques	500,00	60 000,00	60 500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	1 282,00	8 916,00	10 198,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00	70 000,00	70 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	79 822,76	0,00	79 822,76
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 000,00	190 000,00	316 000,00
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 297 894,14</b>	<b>2 452 238,14</b>	<b>3 750 132,28</b>
	<b>Total Général</b>	<b>1 512 863,17</b>	<b>2 900 197,33</b>	<b>4 413 060,50</b>

### Recettes

Chapitres	Désignation	Total Budget SM	Total Budget RA	Total Budget SM + RA
10	Dotations, fonds divers et reserves	31 374,00	0,00	31 374,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	98 000,00	98 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	165 063,78	228 959,19	394 022,97
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 000,00	190 000,00	316 000,00
	<b>Total Investissement</b>	<b>322 437,78</b>	<b>516 959,19</b>	<b>839 396,97</b>
013	Atténuations de charges	34 000,00	4 000,00	38 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	352 908,40	1 916 659,68	2 269 568,08
74	Dotations et participations	785 000,00	50 000,00	835 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 700,00	500,00	5 200,00
77	Produits spécifiques	1 500,00	500,00	2 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	119 786,00	50 652,00	170 438,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	429 926,86	429 926,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 297 894,40</b>	<b>2 452 238,54</b>	<b>3 750 132,94</b>
	<b>Total Général</b>	<b>1 620 332,18</b>	<b>2 969 197,73</b>	<b>4 589 529,91</b>

## IV.2 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2025

### IV.2.1 Recettes de fonctionnement



Le Syndicat mixte dispose 2 principales sources de recettes :

- Les recettes de cotisation des adhérents
- Les subventions dans le cadre des projets spécifiques menés avec le CD07.

S'agissant des cotisations des adhérents, elles s'élèvent à 702172,40 € en 2024, réparties de la façon suivante :

<b>Collège 1</b> <i>Communes Isolées de +5000hbts</i>	<b>Collège 2</b> <i>Intercos</i>	<b>Collège 3</b> <i>Communes isolées de -5000hbts</i>	<b>Collège 4</b> <i>Conseil Départemental Ardèche</i>	<b>Collège 5</b> <i>Syndicats</i>	<b>Total</b>
<b>36339,60 €</b>	<b>451 091,20 €</b>	<b>93341,60 €</b>	<b>110 000,00 €</b>	<b>11400,00 €</b>	<b>702172,40 €</b>

La Régie autonome dispose des ressources liées à l'activité industrielle et commerciale.

### IV.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement en 2024 sont stables en comparaison à l'année précédente.

Le chapitre 011 est stable par rapport à l'exercice 2023. Le chapitre 012 est en hausse de 5% environ.

## IV.3 POINT SUR LA DETTE

Le Syndicat mixte a un seul emprunt en cours à ce jour.

Il avait été emprunté le montant de 600k€ en Décembre 2016 afin d'acquérir les locaux du Pouzin.

L'annuité est de 29 423,03 € : un seul versement annuel au mois de Février.

Le remboursement est linéaire et constant chaque année.

La fin du remboursement est prévue en février 2035.

La Régie Autonome de Numérian a un seul emprunt en cours à ce jour.

Il avait été emprunté le montant de 300k€ en juillet 2022 afin de renouveler nos serveurs.

La mensualité est de 5 238,67 € : versement sur douze mois.

Le remboursement est linéaire et constant chaque année.

La fin du remboursement est prévue en octobre 2027.

## **V. LES PERSPECTIVES PAR PÔLE POUR L'EXERCICE 2025**

### V.1 PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### V.1.1 Enjeux financiers et économiques

**La grille tarifaire** a été totalement « toiletée » et actualisée :

- Elle intègre désormais l'évolution des tarifications au fur et à mesure des décisions prises en délibérations ;
- Les tarifs adhérents/non adhérents ont été précisés et clarifiés avec une proposition d'augmentation générale de 5 % ;
- Une réduction des dégressivités discutables dans leur forme et leurs modalités de mise en œuvre, et par voie de conséquence préjudiciables au modèle économique de Numérian a également été proposées ;

**La gestion du stock** a été un véritable enjeu en 2024, des outils simples et peu coûteux doivent permettre d'y parvenir. Un système d'inventaire du matériel entrant et sortant est en place depuis janvier 2024.

**Une comptabilité analytique** a également été mise en place en 2024, les pôles ayant été structurés au cours de 2023.

#### V.1.2 Enjeux commerciaux

**Le service contrats créé ex nihilo en juin 2023** a repris l'intégralité des sources (devis, contrats, documents justificatifs) trouvés sur les différents supports existants, et les a collationnés aux informations détenues dans le logiciel Odoo. Les contrats manquants ont



été élaborés et sont désormais consultables dans « MyNumérian. ». L'exercice 2024 a été l'année de la consolidation des documents conventionnels liant Numérian à ses adhérents et clients.

Un processus a été mis en place avec 1 seule entrée et 1 seule sortie, permettant aux adhérents et non-adhérents d'avoir **un seul point de contact pour la partie administrative des prestations**.

Il permet également de **mieux contrôler la facturation**, et d'en éviter les erreurs. L'outil actuel de facturation et de comptabilité n'est pas performant et représente une activité extrêmement chronophage. Le souhait pour 2025 est de travailler avec l'outil Dolibarr qui remplacera efficacement l'outil Odoo, peu opérationnel pour une entité telle que Numérian, et se révèle coûteux.

Il faudra toutefois prévoir une période très chronophage de reprise des données de l'ancien outil vers le nouveau. Il est également précisé que cette migration ne sera possible que si Dolibarr peut se connecter à notre outil actuel de comptabilité.

La juriste de Numérian s'est attachée à **création et au développement de la centrale d'achats Num'achats**. Cette création a permis de s'approcher d'autres centrales d'achats telles que Canut afin de mieux organiser la prestation d'achat/revente. L'année 2025 sera charnière en ce domaine, puisque des contacts étroits ont été organisés, à parfaire dans les semaines à venir, pour sortir du modèle artisanal actuel.

L'objectif de cette nouvelle politique dans l'achat publique est d'œuvrer efficacement en faveur d'une mutualisation servant les intérêts de tous les acteurs intéressés, et d'offrir ainsi des prix et tarifs toujours plus maîtrisés, avec une qualité de service (délais de livraison et installation plus courts, SAV, etc.) accrue.

**Les locaux de Numérian** sont fonctionnels et efficaces. Il est prévu en 2025 d'en performer l'usage afin de rendre plus efficiente notre **offre de locations** pour augmenter les revenus tirés de celles-ci.

De fait, ce projet entrera pleinement dans **la mission de formation**, à savoir la création d'un organisme de formation avec la qualification Qualiopi fin d'année 2025. Numérian pourra ainsi délivrer des offres en mobilisant des ressources internes mais aussi des partenariats ponctuels et/ou durables (conventionnement avec le CNFPT, Pôle emploi, etc.).

### V.1.3 Enjeux organisationnels et RH

Pour 2025, plusieurs projets sont envisagés en matière de ressources humaines, avec pour objectif de les proposer aux adhérents et aux clients autant que faire se pourra et en les adaptant si nécessaire à leurs besoins.

Le service des ressources humaines prendra en charge la création du **coffre-fort de l'agent**. Il sera mis en place rapidement, compte tenu du contact pris avec la société Cosoluce, pour un outil déjà existant et peu coûteux.

Un **Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)** sera mis en place afin de faciliter les relations entre le service des ressources humaines et les agents/salariés sur tous les aspects RH (carrière, formation, rémunération, etc.).

**Le plan de formation**, inexistant jusqu'alors, sera budgétisé pour 2025. Pour parvenir à cet objectif, il était nécessaire d'obtenir les lignes directrices de gestion, mais également un règlement de formation revisité. Celui-ci a été présenté et validé au comité technique du Centre de gestion de l'Ardèche en octobre 2024. Il était également nécessaire de procéder aux entretiens d'évaluation annuels, ce qui n'était pas non plus une pratique régulière.

Le SIRH pourra conforter la mise en place de **la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**, inexistante jusqu'alors. Il sera possible en 2025 d'optimiser plus encore les recrutements et les besoins en compétences.

Enfin, **toutes les disparités entre les agents et les salariés ont été analysées et supprimées**, autant que la législation le permettait à Numérian, à savoir : le télétravail, les cycles de travail, les droits au compte épargne temps (CET), les jours enfants malades, les autorisations spéciales d'absence, les heures supplémentaires et les astreintes.

**Les droits sociaux nécessitent cependant encore quelques ajustements :**

- La mutuelle commune à tous les agents/salariés ne donne pas satisfaction. Une consultation sera lancée afin de parvenir à un contrat collectif performant ;
- L'adhésion au CSF n'a pas du tout emporté l'adhésion des agents/salariés. Une étude sera menée pour conventionner avec le CNAS ;
- Une convention a été signée en 2024 entre Numérian et le centre de gestion de l'Ardèche pour la médecine du travail. Celui-ci pourra donc se rendre sur site, s'il y a lieu, afin de procéder aux visites médicales obligatoires.

Concernant **les effectifs**, le tableau a été analysé et précisé afin de prévoir les évolutions de carrière des agents du Syndicat Mixte, notamment par la promotion interne. De plus, un poste d'attaché a été proposé à un fonctionnaire bénéficiaire de l'obligation d'emploi (RQTH). L'agent est actuellement en stage et devrait être titularisé en mars 2025.

**La flotte des véhicules sera entièrement repensée, adaptée et professionnalisée, en recourant à une mise en concurrence, et dans un objectif de performance financière et environnementale.**

Au sein du pôle administration générale, se tient également le service du DPO pour les collectivités. Celui-ci est désormais stable. Cela a permis de conventionner avec un autre syndicat, le SICTIAM, afin d'avoir pour Numérian, un DPO externe et gratuit.

Numérian sera bientôt le DPO du SICTIAM en retour.

## V.2 PÔLE COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

La **déclinaison sur les différents supports de communication se poursuivra en 2025** avec la mise en place de webinaires afin de mettre en avant les différents produits proposés par Numérian. Il est ainsi question de proposer une communication encore plus dynamique par le biais de nouveaux supports tels que le format vidéo dont la diffusion interviendrait sur le nouveau site internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la centrale d'achats Numachats, un travail sera entrepris afin de mettre en place un site internet dédié, facilitant ainsi l'expérience utilisateur des adhérents et l'interaction entre les collectivités et nos équipes.

Par ailleurs, suite à plusieurs demandes formulées par nos adhérents, Numérian propose **un nouveau service relatif à l'accompagnement à la refonte de leur identité visuelle** voté en septembre 2024 et qui sera déployé en 2025. Le service propose ainsi à la collectivité souscrivant à la prestation une offre complète composée de la création du logo, l'élaboration de la charte graphique, la déclinaison sur les différents supports de communication et même la stratégie de communication.

S'agissant de l'inclusion numérique, le coordinateur conseiller numérique recruté en avril 2024 continuera d'assurer l'animation du réseau de conseillers numériques en Ardèche. De plus, Numérian a été choisi pour travailler sur l'enveloppe de formation au titre de la feuille de route France Numérique Ensemble. Le Syndicat Mixte poursuivra aussi son implication dans les feuilles de route FNE en Ardèche et en Drôme.

Enfin, Numérian appliquera une politique de communication et de démarchage offensive auprès des collectivités, notamment dans la Drôme, afin d'augmenter le nombre d'adhérents.

Dans le cadre d'un budget tendu lié à une logique d'intérêt général depuis l'origine de la structure, il y a lieu d'envisager de façon sérieuse de recruter un technico-commercial afin de mieux faire connaître l'activité de Numérian aux collectivités ardéchoises et dromois. Une prime à l'intéressement pourrait également être envisagée pour les techniciens et assistants de support.

## V.3 PÔLE DATA & INNOVATIONS

L'achat de serveurs en 2023 représentent des investissements visant au seul remplacement de systèmes rendus obsolètes. Avec le changement de localisation du **Data center** réalisé en juin 2024, des investissements seront proposés pour rendre performant et résilient le Data center de Numérian nouvelle génération.

Cette nouvelle dynamique démarrera un cycle d'investissement sur 3 ans afin d'atteindre un niveau de qualification élevée. De nombreux projets de modernisation de l'infrastructure ont été démarrés en 2023 ; ils occuperont une part importante de l'activité du service en 2025. Cette modernisation débutera par une phase d'étude et faisabilité.

En sus des équipements actifs du DataCenter migrés vers les salles blanches du Département de l'Ardèche, des sauvegardes seront effectuées dans les salles blanches de

l'Agglomération de Valence Romans Agglo. Une architecture robuste pour un projet solidaire du futur 1er DataCenter de Confiance en région AURA.

Dans un souci de résilience aux cyber-attaques, 2025 verra la fin de la mise en place de la **1<sup>ère</sup> vague d'équipement d'urgence de cybersécurité** et la mise en place **d'outils constitués pour partie d'Intelligence Artificielle (IA)** pour bloquer les nouvelles attaques complexes.

Sur le service Développement, l'élaboration en 2025 de **nouvelles fonctionnalités sur MyNumerian** devraient être observées tout au long de l'année. L'intelligence Artificielle sera incorporée dans les différentes solutions maison pour plus d'efficacité.

En ce sens, la refonte d'outils existants tel que Kiela sera mise à l'étude en 2025, et une solution de Gestion des Relations avec les Citoyens pourrait compléter la gamme des produits de Numérian proposés aux adhérents et aux clients.

S'agissant du service SIG, une réévaluation de l'offre GéoArdèche est prévue avec **l'instauration et le développement du SIG décisionnel**, permettant la montée en gamme de nouveaux outils. De nouvelles fonctionnalités autour du Lidar, du PCRS et des ZAN seront développées sur 2025.

Par ailleurs, ce service a géré l'arrêt de la solution Opéris en 2024. La solution CartADS de l'éditeur Inetum, pour les 10 collectivités actuellement concernées, prend le relai sur les métiers de l'instruction ADS. La nouvelle solution est composée de tous les outils et de toutes les fonctionnalités capables de rendre un service complet pour les administrés via des portails spécifiques accessible 24h/24.

## V.4 PÔLE MÉTIERS ET ASSISTANCE

### V.4.1 Les projets d'ores et déjà identifiés pour l'année 2025 :

- L'évolution de **Pronote 1D+**. Cette nouvelle solution largement reconnue au niveau national sera progressivement proposée aux adhérents dans la perspective d'une solution « mobile first » et intégrant une offre enfance-famille (périscolaire et extra-scolaire) au plus tard en septembre 2025 pour toutes les écoles du 1<sup>er</sup> degré.
- Avancée de **l'Actothèque** : Étude en partenariat avec un éditeur de solutions numériques, une legaltech et un cabinet d'avocat, dans le cadre d'un partenariat d'innovation à formaliser, d'une solution innovante permettant de rassembler toutes les fonctionnalités existantes en matière d'e-administration et de dématérialisation, et d'y ajouter la génération automatique d'actes administratifs (délibération, arrêtés, etc.) à partir d'une intelligence artificielle.
- Commercialisation de l'offre Delibia : Delibia est l'outil d'aide à la décision des agents et élus des collectivités territoriales qui leur permet de rechercher, analyser et rédiger plus efficacement grâce à une IA et un accès immédiat à près de 2 millions de décisions publiques de plus de 5500 collectivités.
- Lancement de l'offre E-Doc en partenariat avec l'éditeur Cosoluce, cette offre permettra aux collectivités de bénéficier d'un coffre-fort agent en lien avec l'outil PARME

(Paie) de l'éditeur. Les agents sous contrat de droit privé auront également accès à ce coffre-fort.

- Changement de l'outil Cimetière : Numérian a décidé de changer de solution concernant la gestion du cimetière, OpenCimetière était utilisé jusqu'alors mais ne dispose pas des fonctionnalités attendues. Numérian bascule donc son offre cimetière avec l'éditeur Cosoluce sur la solution Ebène. Les collectivités basculeront sur cette nouvelle offre, pour celles qui le souhaitent, sur l'année 2025.
- MAJ de la solution de gestion des bibliothèques : La solution PMB proposée à Numérian depuis de nombreuses années demande des mises à jour conséquentes, ces mises à jour seront effectuées pour l'ensemble des collectivités au 1er semestre 2025 afin de garantir une solution sécurisée et remplie de nouvelles fonctionnalités.
- Progression de **PIH MEDIC**, cette plateforme permet aux maisons de santé de gérer les agendas, rendez-vous en ligne, rappels par sms et mails entre les patients et les professionnels de santé. Numérian assure l'assistance de premier niveau pour ce partenaire.
- Changement de l'outil interne Odoo par **la nouvelle solution Dolibarr**, Odoo ayant été lancé en 2019 dans la structure sans formation convenable, la solution est devenue au fil du temps lourde à utiliser et ne donnant pas satisfaction sur les fonctionnalités attendues. Afin de retrouver un progiciel de gestion intégré et gestion de la relation collectivités opérationnel, nous avons fait le choix de basculer sur Dolibarr. Ce nouvel ERP/CRM sera déployé sur l'année 2025 afin de permettre une gestion professionnelle.
- Lancement **d'outils d'application citoyenne**, car une forte demande de la part des collectivités à l'égard des outils de relations citoyennes est observée. Une offre de base pourra être commercialisée avec l'Adullact, permettant uniquement la remontée d'informations de la part des citoyens. Une offre « premium » permettra en 2025 de répondre aux besoins de toutes les collectivités avec un partenaire qui reste à déterminer après une consultation formalisée.
- **Mise en concurrence de l'offre métiers Cosoluce**, afin d'offrir la possibilité aux collectivités de choisir un autre éditeur avec toujours cet esprit de mutualisation.

Numérian s'attachera, dans le cadre de son Schéma Directeurs des Services et Usages Numériques (SDUN), à **accroître en 2025 la réflexion avec les secrétaires de mairies, les partenaires adhérents et non adhérents, et bien entendu les élus pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes au quotidien**, concrètement et avec un souci du rapport qualité-prix le plus performant possible.